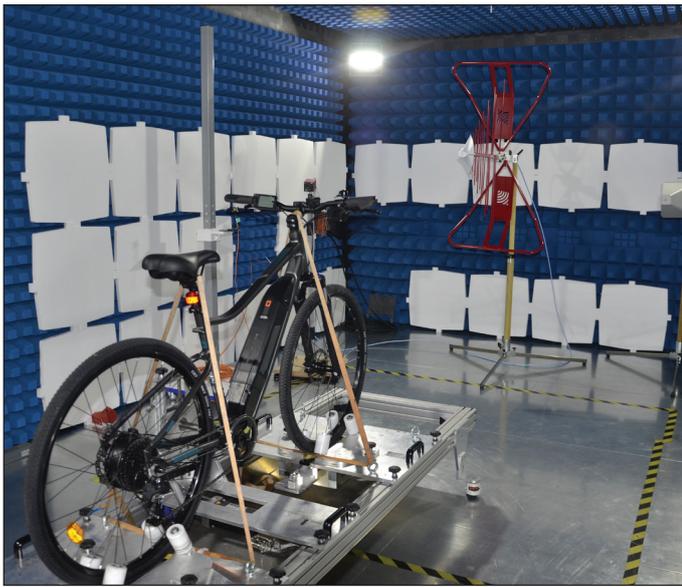


Decathlon

La pré-qualification CEM des vélos électriques validée

Decathlon a étoffé sa gamme de vélos à assistance électrique (VAE). Leur conformité à la directive Compatibilité électromagnétique est évaluée avec les équipes du Cetim dans une nouvelle chambre anéchoïque dotée d'un banc de test de VAE dédié.



©Decathlon

NOTRE CLIENT

Raison sociale
Decathlon

Effectif
24 700 coéquipiers en France tous contrats confondus

Chiffre d'affaires
4,7 milliards d'euros en France en 2022

Activité
Conception de produits sportifs ainsi que vente en magasins et en ligne.

Comme tout équipement électrique, les Vélos à assistance électrique (VAE) doivent respecter la directive européenne 2014/30/UE relative à la Compatibilité électromagnétique (CEM). La réalisation d'essais dans ce domaine exige des ressources techniques spécifiques ainsi qu'une expertise en matière de CEM. Decathlon s'appuie sur celles du Cetim pour l'accompagner dans le processus de certification de ses VAE. « Nous travaillons déjà avec le Cetim sur la certification des premiers VAE. Dans le cadre du lancement de nombreux nouveaux modèles, nous avons donc poursuivi et

développé cette collaboration. D'autant qu'il y a peu de chambres anéchoïques à proximité de nos locaux de Lille possédant les caractéristiques nécessaires aux essais de VAE. De plus, face à ce surcroît d'activité, le Cetim a réalisé un investissement dans un banc de test spécifique afin de réaliser plus facilement ces essais », rapporte Jean-Baptiste Sauvage, chef de projet e-Bike chez Decathlon.

Une deuxième chambre anéchoïque

Le Cetim a en effet récemment considérablement renforcé ses moyens d'essais CEM. Il possède ainsi désormais deux chambres anéchoïques. La première est adaptée à la réalisation d'essais sur une grande variété d'appareils et d'équipements fixes. La seconde, mise en service en octobre 2023, intègre un banc e-Bike per-

mettant de vérifier la conformité CEM d'un VAE selon la norme EN 15194. « Ce banc de test nous permet de simuler l'usage du vélo sur les points de test prévus par la norme CEM relative aux VAE. Suite à des difficultés initiales, tant mécaniques que sur les lois de commande, le Cetim s'est rapidement placé dans une position d'amélioration continue afin de faciliter et de garantir la reproductibilité des essais. En définitive, cela nous permet de réduire nos temps de validation. Nous sommes dans une collaboration où nous progressons mutuellement, et c'est ce que nous recherchons aussi chez nos fournisseurs. La prestation est par conséquent adaptée à nos besoins », conclut Jean-Baptiste Sauvage.

L'atout Cetim



Le Centre possède l'ensemble des moyens indispensables à la réalisation d'essais CEM sur une grande variété d'équipements. Son expertise s'étend au-delà de la CEM, ce qui lui permet de contribuer à l'optimisation du fonctionnement et des performances des équipements testés sur d'autres aspects mécaniques.